



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Election de membres des chambres de commerce et d'industrie : avis de dépôt des listes électorales en vue du scrutin du 9 novembre 2021

Angoulême, le 15 juillet 2021

Par arrêté ministériel du 18 mai 2021, le ministre délégué chargé des PME a fixé au 9 novembre 2021 la date de clôture du scrutin pour le renouvellement des membres des chambres de commerce et d'industrie.

La liste des électeurs appelés à élire leurs représentants auprès de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Charente est consultable du **16 juillet au 25 août 2021** :

- au greffe du tribunal de commerce d'Angoulême – 13 place du Champ de Mars – Angoulême ;
- au siège de la chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Angoulême – 27 place Bouillaud – Angoulême ;
- au siège de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Cognac – 23 rue du Port – Cognac ;
- à la préfecture de la Charente.

Pendant cette période, les électeurs peuvent déposer auprès du secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales (siège de la CCI de la Charente à Angoulême) une réclamation portant sur un ajout, un retrait ou une modification des mentions figurant sur la liste électorale.

Toutes les informations utiles à la consultation des listes électorales peuvent être obtenues en contactant le secrétariat de la commission, assuré conjointement par :

CCI territoriale d'Angoulême
*27, place Bouillaud
CS 12124 – 16021 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 20 55 55
Site : www.angoulême.cci.fr*

Greffe du tribunal de commerce d'Angoulême
*13, place du Champ de Mars
CS 90223 – 16022 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 93 12 49
Site : www.greffe-tc-angouleme.fr*

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr